

**Direction des Finances et des Achats****2016 DFA 30G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du
Département de Paris pour l'exercice 2015****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but de comparer les résultats de la gestion 2015 par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2015 et à la gestion 2014.

Le rapport financier présente par ailleurs, dans le détail, le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Ce rapport vise ainsi une plus grande transparence et une information plus accessible sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

I. Résultats comptables**A / Le résultat comptable de la section d'investissement**

Au total, au cours de l'exercice 2015, les dépenses et les recettes d'investissement se sont exécutées de la manière suivante :

Mandats.....	263 363 515,99 €
Titres de recettes.....	288 860 122,47 €
Excédent de l'exercice 2015.....	25 496 606,48 €

Le déficit cumulé à la clôture de l'exercice 2015 se présente donc comme suit :

Résultat au 31 décembre 2014 (déficit).....	86 404 594,87 €
Déficit propre à l'exercice 2015.....	25 496 606,48 €

Résultat cumulé au 31/12/2015 (déficit).....60 907 988,39 €

Ce déficit fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2016.

Au final, le déficit de la section d'investissement (60,91 M€) et le montant des restes à réaliser (3 M€) constituent un besoin de financement de 63,91 M€.

C'est pourquoi, après constatation de l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement au résultat du compte, il sera proposé d'enregistrer un crédit de 44,31 M€ à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de ladite section.

B / Le résultat comptable de la section de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2015, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont donc exécutées de la manière suivante :

Mandats.....3 297 556 227,01 €

Titres de recettes.....3 314 729 503,58 €

Excédent de l'exercice 2015.....17 173 276,57€

Le résultat reporté de l'exercice 2014, après affectation à la section d'investissement, s'élevait à 27 140 106,17 €. Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2015 se présente donc comme suit :

Résultat reporté de 2014.....27 140 106,14 €

Résultat propre de l'exercice 2015 (excédent de recettes).....17 173 276,57 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2015.....44 313 382,71 €

Il s'agit d'un résultat brut pour lequel il convient de décider d'une affectation. Je vous propose donc de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par l'affectation du résultat de la section de fonctionnement (44,31 M€).

II. Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement

Concernant l'exécution de la section d'investissement :

- les recettes réelles ont été recouvrées à hauteur de 95,8 % (inchangé après intégration des produits de cession des immobilisations constatés en fonctionnement, soit 0,07 M€);
- le taux de consommation des crédits réels atteint 86,7 % ;
- sur les opérations réelles et les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041), les titres émis s'élèvent à 288,86 M€ et les mandatements à 263,36 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2015 – incluant les opérations réelles et les opérations d'ordre des chapitres 040 et 041 – est un excédent de 25,50 M€.

Concernant l'exécution de la section de fonctionnement :

- les recettes (hors opérations d'ordre, cessions et résultat antérieur) ont été recouvrées à hauteur de 97,5 % ;
- le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 98,5 % ;
- sur les opérations d'ordre (chapitre 042), les titres émis s'élèvent à 82,93 M€ et les mandatements à 82,14 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2015 – incluant opérations réelles et d'ordre – se solde par un excédent de recettes de 17,17 M€.

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but de comparer les résultats de la gestion 2015 par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2015 et à la gestion 2014.

III. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2015

Le compte 1068 a été débité de 35 256 317,52 € pour créditer le compte 236 par opération d'ordre non budgétaire pour procéder à la régularisation d'opérations anciennes conformément aux dispositions du chapitre 6 « correction d'erreurs sur exercices antérieurs » du Tome II de l'instruction budgétaire et comptable M14 : Il s'agit des avances et acomptes versés aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) entre 1992 et 2004.

Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2015.

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2013.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental